

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSHEIM

ORDRE DU JOUR

1. Installation du nouveau conseil municipal.
2. Election du Maire.
3. Détermination du nombre des Adjoints.
4. Election des Adjoints.

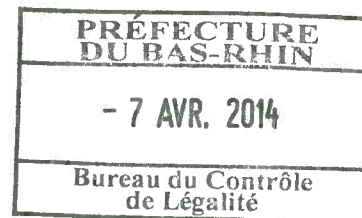


Le Maire


Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM



**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSHEIM

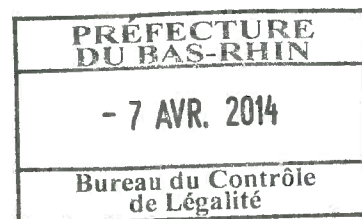
Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

Thierry **SCHAAL** – Eva **ASTROLOGO** – André **HERRLICH** – Isabelle **SCHLENCKER** – Jean-Philippe **MEYER** – Céline **RIEGEL** – Pierre **FRIEDRICH** – Sonya **DIETSCH** – Denis **RIEFFEL** – Agnès **MULLER** – Jean-Michel **VALENTIN** – Maya **ISOREZ** – Raymond **VINCENT** – Corinne **RIFF-SCHAAL** – Francis **LORRETTE** – Joëlle **JESSEL** – Olivier **RAGOT** – Véronique **ANTOINE** – Jean-Claude **WEHRLE** – Anne **PONTON** – Christian **BRONNER** – Sylvie **ANTOINE** – Jean-Luc **CLAVELIN** – Adrienne **GRAND-CLEMENT** – Pierre-Jean **RAUGEL** – Matthieu **LEFFTZ** – Danièle **SENGEL** – Bernard **SCHAAL** – Laure **MISTRON**



Le Maire

Thierry **SCHAAL**



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSEIM

2014/06

1. Installation du nouveau conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. René **LACOGNE**, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer

Thierry **SCHAAL** – Eva **ASTROLOGO** – André **HERRLICH** – Isabelle **SCHLENCKER** – Jean-Philippe **MEYER** – Céline **RIEGEL** – Pierre **FRIEDRICH** – Sonya **DIETSCH** – Denis **RIEFFEL** – Agnès **MULLER** – Jean-Michel **VALENTIN** – Maya **ISOREZ** – Raymond **VINCENT** – Corinne **RIFF-SCHAAL** – Francis **LORRETTE** – Joëlle **JESSEL** – Olivier **RAGOT** – Véronique **ANTOINE** – Jean-Claude **WEHRLE** – Anne **PONTON** – Christian **BRONNER** – Sylvie **ANTOINE** – Jean-Luc **CLAVELIN** – Adrienne **GRAND-CLEMENT** – Pierre-Jean **RAUGEL** – Matthieu **LEFFTZ** – Danièle **SENGEL** – Bernard **SCHAAL** – Laure **MISTRON**

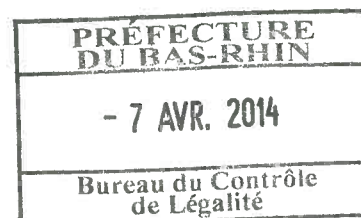
dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Monsieur Pierre-Jean **RAUGEL** a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).



Le Maire

Thierry **SCHAAL**



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSEIM

2014/07

2. Election du Maire

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

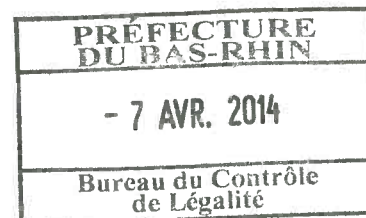
Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Danièle SENDEL – M. Christian BRONNER

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSHEIM

M. Thierry **SCHAAL** est porté candidat à l'élection du Maire.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 4
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 25
- e. Majorité absolue ¹ 15

LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHAAL Thierry	25	Vingt-cinq

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Thierry **SCHAAL** a été proclamé maire et a été immédiatement installé.



Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSHEIM

2014/08

3. Détermination du nombre des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Thierry **SCHAAL** élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

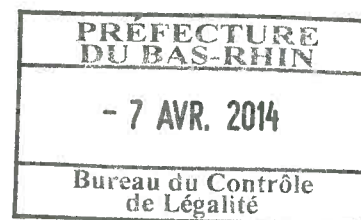
Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de huit adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de sept adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à huit le nombre des adjoints au maire.



Le Maire


Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSHEIM

2014/09

4. Election des Adjoints

Sous la présidence de M. Thierry SCHAAL, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de CINQ minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] 24
- e. Majorité absolue ⁽⁴⁾ 15



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSHEIM

LE NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste RIEFFEL Denis	24	Vingt-quatre

Proclamation de l'élection des adjoints

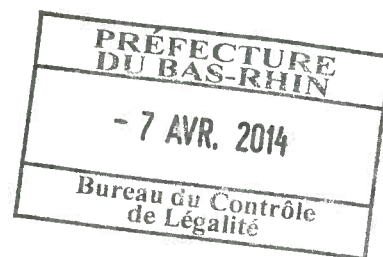
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Denis **RIEFFEL**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Après l'élection des adjoints, M. le Maire présente les domaines de compétences attribués à chaque adjoint :

1 ^{er} adjoint :	M. Denis RIEFFEL	Vie associative Domaine sportif Services à la population
2 ^{ème} adjoint :	M. Jean-Michel VALENTIN	Travaux, Voirie, Circulation, Propreté, Patrimoine, Transports, Développement des déplacements doux, Sécurité
3 ^{ème} adjoint :	Mme Sonya DIETSCH	Animation Culture Conseil Municipal des Enfants Ecole de musique et de danse Bibliothèque Santé et bien-être

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Procès-verbal
d'installation du Conseil Municipal et
de l'élection d'un Maire et des adjoints
DIMANCHE 6 AVRIL 2014**



Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de conseillers exercice : 29

Conseillers présents : 29 procuration : 0

L'an deux mille quatorze, le six du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEGERSHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle B1 du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-7, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de FEGERSHEIM

Suite domaines de compétences attribués à chaque adjoint :

4 ^{ème} adjoint :	M. André HERRLICH	Scolaire et périscolaire Jeunesse Organisation et ressources humaines
5 ^{ème} adjoint :	Mme Eva ASTROLOGO	Finances Achats Marchés publics
6 ^{ème} adjoint :	M. Jean-Philippe MEYER	Urbanisme Développement Economique
7 ^{ème} adjoint :	Mme Maya ISOREZ	Communication Développement durable Environnement Cadre de Vie
8 ^{ème} adjoint :	Mme Agnès MULLER	Social Petite Enfance Personnes âgées Solidarité Handicap



Le Maire

Thierry SCHAAL